

N°2018-BCA-72

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
5
- Votants :  
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**ENTRETIEN DES ENSEMBLES DE PROTECTION TEXTILES, DES PANTALONS,  
DES POLOS TECHNIQUES ET CAGOULES DU PLATEAU TECHNIQUE DE  
TOURVILLE-LA-RIVIERE**

Le 05 septembre 2018, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 août 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Vu :

- *la délibération du Conseil d'administration n° 2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*
- *l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics,*
- *le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics.*

\*

\*\*

Suite à la publication d'un rapport par la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) en septembre 2017, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a décidé la création d'un groupe de travail chargé de faire des propositions concernant la toxicité des fumées d'incendie.

Au titre des propositions du groupe de travail figure notamment la mise en place d'une procédure de déshabillage concernant les formations organisées au plateau technique de Tourville la Rivière. Cette procédure adopte le principe de lavage des tenues après chaque formation.

Cette mesure a donc conduit à la mise en place d'un nouveau marché prenant en compte les éléments suivants :

- fréquence des lavages (possibilité d'enlèvement journalier des effets en fonction des plannings de formation) ;
- intégration de l'ensemble des composants de la tenue (veste, surpantalon, pantalon, polo, cagoule, gants, chaussons de botte).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 09 juillet 2018 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 13 août 2018 à 12h00.

Le marché concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

Les montants annuels sont les suivants :

Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
Sans montant minimum	50 000 € HT

Par application des dispositions de l'article 36-I de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, le marché rentre dans la catégorie des marchés dit « réservés », c'est-à-dire que seule les entreprises adaptées ou les établissements et services d'aide par le travail ou des structures équivalentes peuvent répondre à la consultation.

Une seule offre a été reçue et analysée selon le critère unique du prix le plus bas.

\*

\*\*

La Commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 05 septembre 2018 et a attribué le marché à la société Les Ateliers Protégés des Papillons Blancs de l'Agglomération Rouennaise (APPBAR – Les Papillons Blancs) sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires, pour le montant maximum indiqué ci-dessus.

\*

\*\*

*Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**